

Pour mieux comprendre ceci, supposons qu'un Apothicaire soit faussement accusé de vendre du poison à des personnes mal intentionnées. Tout le monde comprend que son intérêt est de dissiper, par tous les moyens possibles, un soupçon qui lui serait si préjudiciable. Or, le plus court, le plus simple pour lui, ne serait-il pas de confondre ses accusateurs, en leur prouvant qu'il n'y a nul poison, dans son apothicaire ?

L'Institut n'a donc pas connu ses vrais intérêts, et il a été souverainement imprudent de ne pas se rendre aux désirs de la minorité, qui ne demandait pas autre chose qu'un examen de la bibliothèque, si, comme il le prétend, il ne s'y trouve aucun mauvais livre. Cela seul serait un préjugé bien fondé contre son incroyable prétention.

Mais venons en au fait ; et voyons si cette bibliothèque de l'*Institut Canadien* ne renfermerait pas des livres contraires à la foi et aux mœurs ; et par conséquent, si elle ne serait pas mauvaise et très-mauvaise.

Pour en avoir une preuve convaincante, Nous allons d'abord prendre le témoignage d'hommes honorables, dont les noms vous soient bien connus, N. T. C. F., et qui soient d'autant plus dignes de foi, qu'ils sont mieux instruits du fait lamentable, qu'il s'agit de constater. Or, Nous trouvons ce témoignage irréfutable, dans une certaine protestation, qui a été publiée dans divers Journaux du pays.

Les auteurs et signataires de cette protestation témoignent au public en général, qu'ils étaient membres de l'*Institut Canadien* ; qu'ayant demandé à s'enquérir s'il n'y aurait pas de mauvais livres, dans la bibliothèque de leur Institution, leur demande, toute juste et raisonnable qu'elle était, a été rejetée avec un déploiement d'idées si révoltantes, qu'ils se sont crus obligés de donner leur résignation, comme membres de l'Institut.

Cette protestation porte les noms de cent trente-huit citoyens, qui, malgré les intérêts de plus d'une sorte, qui les attachaient à l'Institution, croient accomplir un devoir impérieux, en renonçant à tous leurs droits, parce que, disent-ils, avec autant de franchise que de modération, ils ne peuvent plus partager les convictions de la majorité.

Ces témoins irréfutables vont eux-même nous apprendre ce qu'il faut penser de la bibliothèque de l'*Institut Canadien*. Car Nous empruntons aux Journaux, et Nous reproduisons ici leurs propres paroles, qui porteront sans doute, dans vos âmes, l'intime conviction qui pénétrait la leur, quand ils les ont écrites, ou approuvées par leur signature.

Ils déclarent donc hardiment et sans crainte ;

“ Qu'ils ne peuvent donner plus longtemps à l'Institution le concours de leur présence, de leur parole ou de leur contribution qu'en sortant des rangs de l'Institut, ils croient de leur devoir d'exposer les motifs pressants qui les forcent à cette pénible démarche que malheureusement l'Institut a failli à sa mission, que sa Bibliothèque, au lieu de se composer exclusivement d'ouvrages instructifs, moraux et religieux, renferme des ouvrages considérés, non seulement par les Catholiques, mais par les chrétiens de toute dénomination, comme essentiellement futiles, irrégieux et immoraux ; que cette bibliothèque est ouverte, non seulement à tous les membres,